

Rapport annuel **2023**



Notre-Dame-des-Laurentides





CONSEIL
DE QUARTIER

NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

RAPPORT ANNUEL 2023

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

Rédigé par :

Sarah Demers, Présidente

Vérifié par :

Denis Demers, Secrétaire

Marie-Claude Martel, Vice-Présidente

Mélanie Guilmette, Trésorière

Marianne Métivier, Administratrice

Jean-François Verret, Administrateur

2 mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente	3
2. Composition du conseil d'administration en 2023	4
3. Limites du quartier	5
4. Assemblées de conseil de quartier	5
5. Consultations publiques.....	6
6. Informations et activités en 2023.....	9
7. Plan d'action 2023-2024	12
8. Conclusion	12
9. Bilan et états financiers au 31 décembre 2023	13

1. Mot de la présidente

Voici le rapport annuel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides (CQNDL) pour l'année 2023. On y résume les activités et les échanges d'informations tenus lors des assemblées mensuelles et spéciales.

Le quartier Notre-Dame-des-Laurentides compte plus de 16 000 citoyen.ne.s, soit 20 % de la population de l'arrondissement de Charlesbourg et 3 % de la population de la Ville de Québec. On y dénombre environ 6 500 ménages, dont 85 % de propriétaires et 75 % de maisons unifamiliales tenant lieu de résidence.

Le quartier fait partie de l'arrondissement de Charlesbourg, qui a adressé une demande d'opinion et une séance d'information à notre Conseil de quartier durant l'année 2023. Ce rapport vous les présente.

Les assemblées de l'année 2023 se sont faites en mode présentiel. Un assouplissement permettant les deux modes, présentiel et virtuel simultanément sera faits dans les prochains mois. Les procès-verbaux et les comptes rendus sont tous disponibles sur le site internet de la Ville (voir l'adresse à la page suivante).

J'aimerais mettre en lumière l'arrivée d'un nouveau conseil de quartier à Charlesbourg, celui d'Orsainville. Étant voisin de ce quartier, leurs initiatives aideront grandement la cause citoyenne de Notre-Dame-des-Laurentides aussi.

Soulignons que les administrateur.trice.s du Conseil font du bénévolat en offrant de leur temps et de leur énergie. Le but premier de leur mandat est d'informer les représentant.e.s de la Ville des préoccupations et des souhaits de leurs concitoyen.ne.s : la préservation de l'environnement naturel, l'amélioration du réseau de transport en commun, de même que la sécurité routière et piétonnière.

Notre conseiller municipal du district des Monts, M. Éric Ralph Mercier, nous a accompagnés aux séances et a fait le lien avec le conseil d'arrondissement de Charlesbourg en tant que conseiller municipal du district des Monts. Son assistant, M. Frank Tremblay a été d'une très grande aide lorsque la tenue des séances était en conflit avec les assemblées du conseil municipal.

Les conseiller.ère.s en consultations publiques de la Ville nous apportent une aide précieuse. Il en est de même pour M^{me} Kathleen Breault, notre secrétaire de soutien. Enfin, le Conseil de quartier reçoit régulièrement des informations de la part du Regroupement des Conseils de quartier de la Ville de Québec.

Merci à toutes ces personnes qui se dévouent pour la cause citoyenne.

Sarah Demers,
Présidente

2. Composition du conseil d'administration en 2023

Mme Sarah Demers	Administratrice élue Présidente élue	Janvier à décembre 2023
Mme Marie-Claude Martel	Administratrice élue Vice-présidente élue	Janvier à décembre 2023
Mme Mélanie Guilmette	Administratrice élue Trésorière élue	Janvier à décembre 2023
M. Jean-François Verret	Administrateur élu	Avril à décembre 2023
M. Denis Demers	Administrateur élu	Janvier à décembre 2023
	Secrétaire élu	Avril à décembre 2023
Mme Marianne Métivier	Administratrice élue	Janvier à décembre 2023

M. Éric Ralph Mercier, conseiller municipal du district électoral des Monts, a siégé au conseil de quartier sans droit de vote.

M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec, a assuré le soutien technique et informatif auprès du conseil d'administration.

M^{me} Kathleen Breault, en tant que secrétaire de soutien, a assumé la rédaction des procès-verbaux et autres rapports des réunions du conseil d'administration.

* * *

Adresses Internet utiles

📄 Site de la ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/>

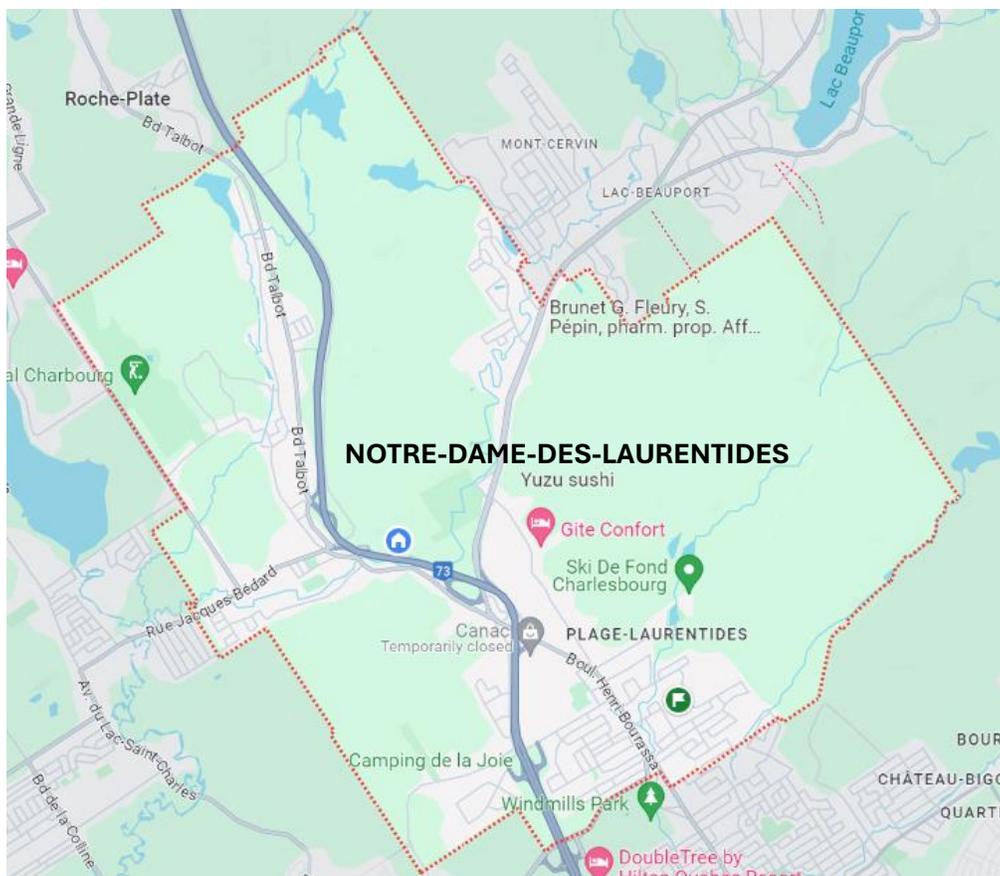
📄 Site du conseil d'arrondissement de Charlesbourg :
<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/conseils-arrondissement/charlesbourg/index.aspx>

📄 Site du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides : voir les onglets Procès-verbaux et Documents pour lire les rapports de réunions.
https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/notredamelaurentides/index.aspx

✉ Adresse de courriel du conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides :
Conseilquartier.notre-dame-des-laurentides@ville.quebec.qc.ca

3. Limites du quartier

Le territoire du quartier Notre-Dame-des-Laurentides forme le plus grand en superficie parmi les six quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg. Il est illustré par la carte ci-dessous :



Le quartier est limité :

Au nord-ouest : par les lacs Clément et Fortier à la limite sud de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury;

Au nord-est : par la limite avec la municipalité du Lac-Beauport;

À l'ouest : par les limites avec les quartiers Lac-Saint-Charles et Saint-Émile;

À l'est : par la rivière des Roches et les quartiers Laurentides et Bourg-Royal;

Au sud : par la rue de la Faune et les quartiers Neufchâtel-Est/Lebourgneuf et Orsainville.

Traversé du sud au nord par l'autoroute Laurentienne (73), six quartiers voisins l'entourent. Voir aussi la carte en annexe.

4. Assemblées de conseil de quartier

Séances du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides en 2023	
17 janvier 2023	16 mai 2023
21 février 2023	20 juin 2023
21 mars 2023	10 octobre 2023
18 avril 2023 AGA	6 décembre 2023

*AGA : Assemblée générale annuelle

Notes :

- Le 18 avril a été tenue l'assemblée générale annuelle.
- L'assemblée du 20 juin n'a pas eu le quorum réglementaire et est alors considérée comme une réunion de travail dont on écrit un compte rendu et non un procès-verbal.

5. Consultations publiques

Au cours de 2023, une séance d'information et une demande d'opinion ont été adressées aux membres du Conseil de quartier par le conseil d'arrondissement de Charlesbourg, afin de connaître l'avis ou d'informer les administrateur.trice.s et les citoyen.ne.s sur des projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

Les demandes d'opinion sont faites au cours de l'assemblée mensuelle du Conseil où un.e conseiller.ère en urbanisme de la Ville de Québec est désigné.e pour venir expliquer le nouveau règlement municipal proposé. Cette personne utilise des tableaux, des cartes et des textes pour la présentation et elle répond ensuite aux questions des citoyens présents. Le conseiller municipal peut y ajouter des explications supplémentaires.

Les informations sont disponibles sur le site Internet de la ville de Québec et les commentaires et les questions des citoyens peuvent être préalablement transmis grâce à un lien internet. Par la suite les membres du conseil d'administration donnent leur avis selon les commentaires émis par les citoyens.ne.s. Un conseil de quartier n'a pas de pouvoir exécutif. Le conseil d'arrondissement prend note des avis et décide des actions à prendre devant le conseil exécutif de la Ville.

Ci-bas, la séance d'information et la demande d'opinion de 2023 sont décrites brièvement.

Séance d'information du 16 mai 2023

- Assemblée tenue le 16 mai 2023 en présentiel au chalet de Notre-Dame-des-Laurentides
- 25 citoyens étaient présents.
- Ce règlement autorise la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'utilisation de terrains, la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie sur le lot numéro 1 337 785 du cadastre du Québec, malgré toute disposition contraire du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et du Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme, et ce, conformément à l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.
Ce lot est situé au 849, côte Bédard, dans la zone 41072Ha, laquelle est localisée de part et d'autre de la côte Bédard, au sud du boulevard du Lac et au nord de la rue Audubon, ainsi que de part et d'autre des rues des Ramures et Audubon.
- Aucune recommandation n'est nécessaire de la part du conseil de quartier. Cette séance est seulement pour informer les citoyens de la construction d'un CPE dans leur quartier. Cependant, il est bien de noter que les citoyens étaient en majorité en faveur du projet. Les voisins du futur CPE ont mentionné leurs réticences sur certains aspects et ils ont bien été entendus par les futurs propriétaires.

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au Conseil de quartier sur le projet de modification réglementaire R.C.A.4V.Q. 217 relatif au site localisé au 594, rue George-Muir le 21 mars 2023

- Assemblée tenue le 21 mars 2023 en présentiel au chalet de Notre-Dame-des-Laurentides
- 9 citoyens étaient présents
- Le propriétaire de Jardin Vivaces Charlesbourg demande une modification réglementaire afin de pouvoir rendre conformes certaines activités connexes à la culture de fleurs et de plantes vivaces qui ne sont pas actuellement autorisées sur le site.

Le site concerné, composé des lots numéro 1 120 600 et 6 243 262 du cadastre du Québec, est localisé au 594, rue George-Muir du côté nord de la rue George-Muir, entre la rue Simard et la rue du Plein-Air, dans les zones 41066Fb et 41100Ha.

Le projet de modification réglementaire vise à octroyer au requérant une permission temporaire de 5 ans pour réaliser exclusivement sur les lots 1 120 600 et 6 243 262, ces activités connexes à la production et la vente de végétaux et de produits de jardinage.

Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement de Charlesbourg (demande d'opinion) en vertu de la *Charte de la Ville de Québec*. Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- Recommandation du conseil de quartier :
Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement par le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides de recommander au conseil

d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à l'utilisation temporaire des lots numéro 1 120 600 et 6 243 262 du Cadastre du Québec, R.C.A.4V.Q. 217, tel que présenté ce 21 mars 2023.

6. Informations et activités en 2023

Dans ce chapitre, on résume mois par mois les activités du Conseil durant l'année 2023 : les informations échangées entre les citoyen.ne.s et la Ville, les demandes faites à la Ville et les appuis donnés à différentes causes.

JANVIER 2023

Une modification à l'horaire des séances de conseil de quartier de février à juin 2023 a été proposé par Ernesto Salvador Cobos afin de suivre la modification à l'horaire du conseil municipal afin de faciliter la conciliation travail et vie personnelle des élu.e.s. Suite à une discussion entre les membres du CQNDL, le 3^e mardi du mois a été conservé, même si cela réduisait les rencontres avec le conseiller municipal. L'assistant de M. Mercier pouvait tout de même se présenter aux séances pour faire le suivi des dossiers. Une résolution avait été adoptée dans ce sens puisque c'était un projet pilote et que les membres du conseil de quartier n'étaient pas disponibles pour changer les assemblées de journée.

FÉVRIER 2023

Une citoyenne rappelle que suite à la tempête du 23 décembre dernier, plusieurs arbres sont tombés dans le quartier, notamment au Parc NDL où jouent beaucoup d'enfants. Des citoyens avaient trouvé que la Ville tardait à agir et ils avaient commencé à faire le nettoyage eux-mêmes. Le 311 avait été contacté, mais comme la réponse de la Ville laissait entendre que leurs employés ne viendraient faire le grand ménage qu'au printemps, les citoyens se sont chargés eux-mêmes de dégager les aires de récréation. Le technicien de la Ville a mentionné avoir autorisé « un voisin » à récupérer le bois tombé et à le déchiqueter, mais il s'est avéré que ce dernier n'était pas un citoyen de Notre-Dame-des-Laurentides.

Une résolution avait été émis concernant la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des Conseils de quartier. Le CQNDL demandait à la Ville de tenir compte des points suivants :

- advenant une difficulté de recrutement, donner un délai plus long pour la formation d'un conseil d'administration à la suite de l'assemblée générale annuelle, afin d'éviter une dissolution rapide d'un Conseil de quartier;
- permettre la possibilité d'un quorum peu importe le mode d'assemblée : présentiel, virtuel ou hybride;
- modifier la définition du quorum afin que celui-ci représente un pourcentage des administrateurs élus qui sont présents (ex.: 60%), et non un nombre prédéfini;
- autoriser la possibilité de manquer plus de trois présences consécutives selon certains critères et de permettre le retour au Conseil sans difficultés si le nombre maximum de 11 administrateur.trice.s n'est pas atteint;
- accélérer le processus d'analyse et d'acceptation d'un projet d'initiative et permettre la demande d'un tel projet en tout temps, et non seulement à date fixe;
- déposer la banque de photographies prises dans le quartier directement sur la page web du Conseil de quartier dans le site internet de la ville sous un onglet identifié à ce sujet.

Une rencontre avec M. Sylvain Lévesque a eu lieu au sujet des besoins des résidents du quartier NDL, notamment du projet de piscine intérieure pour le nord de Charlesbourg. À propos de ce même sujet, une entrevue a été faite avec un journaliste de Radio-Canada. M. Éric Ralph Mercier a lancé un avis de proposition au conseil municipal.

MARS 2023

Le projet de modification réglementaire vise à octroyer au requérant une permission d'utilisation temporaire de 5 ans pour réaliser exclusivement sur les lots 1 120 600 et 6 243 262, ces activités connexes à la production et la vente de végétaux et de produits de jardinage (voir la page 8 pour les détails).

L'OBNL de la Rivière Jaune participera à l'activité de la Fête de la Pêche en juin 2023. Il était à la recherche d'un terrain propice à l'ensemencement de la Rivière Jaune.

L'avis de proposition déposée le 21 février au conseil municipal au sujet d'une piscine dans le nord de Charlesbourg a été refusé.

Une résolution a été adoptée afin que les boisés au nord de Georges-Muir, qui ont été déclarées comme étant protégés par la ville, soit mieux identifiés afin de sensibiliser les citoyens.

AVRIL 2023

Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) six membres ont été élus dans le conseil d'administration : quatre femmes et deux hommes. On conserve la possibilité de coopter d'autres membres au sein du conseil d'administration jusqu'en mars 2024 inclusivement. On a procédé à l'élection aux quatre postes d'officiers : présidente, vice-présidente, trésorière et secrétaire. On déplore le manque de nouvelles candidatures et même la perte d'un membre ce qui nous laisse à six administrateurs sur une possibilité de 11 membres.

MAI 2023

La séance d'information sur le projet de modification réglementaire R.C.A.4V.Q. 222 relatif à l'établissement d'un Centre de la Petite Enfance (CPE) au 849, côte Bédard a eu lieu (voir les détails à la page 7).

Une résolution a été adoptée afin que la Ville analyse le segment de la rue Georges_Muir à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, dans la courbe entre le rond-point et le camping de la Joie, afin d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons qui l'utilisent.

Les sujets de la Fête de la Pêche et de NDL en Fête ont été abordés. Une contribution financière de 400\$ a été octroyée à NDL en Fête pour appuyer l'organisme.

Un citoyen habitant la rue de la Polyvalente décrit la situation sur sa rue où circulent beaucoup de motocyclistes. La loi précise que les décibels générés par la moto ne doivent pas dépasser 92 décibels. Il mentionne que les policiers ne font pas appliquer le règlement aux contrevenants et demeurent sur la défensive lorsqu'on leur fait part de la situation.

M. Robin Dufour s'interroge sur le suivi par rapport à l'installation d'une affiche pour annoncer les activités de la corporation de loisirs NDL (inscription, événements, etc.), la demande ayant déjà été faite au conseiller M. Éric Ralph Mercier il y a un an. M. Frank Tremblay effectuera un suivi à ce sujet.

JUIN 2023

Une séance de travail a eu lieu.

OCTOBRE 2023

Selon un citoyen de NDL, la directrice générale du Centre de Services Scolaires des Premières-Seigneuries serait prête à donner une partie du terrain de l'ancien jardin zoologique pour y construire une piscine intérieure publique. Il est mentionné qu'il serait nécessaire d'écrire une pétition, en utilisant une plate-forme telle que Change.org. Il faudrait aussi partager ceci avec le Conseil de Quartier d'Orsainville.

Le programme de mobilisation à la sécurité routière est encore disponible cette année. Mme Mélanie Guilmette propose de faire des affiches "Ralentissez" afin de pouvoir en proposer aux habitants qui les désirent. Cependant, le Conseil se questionne sur l'efficacité de celles-ci et s'il y a réellement un résultat sur la circulation.

M. Vincent Villeneuve de la Fête de la pêche du quartier espère que la collaboration entre le Conseil de Quartier et l'OBNL de la Rivière-Jaune sera renouvelée pour la Fête de la Pêche 2024. Il demande aussi à M. Éric-Ralph Mercier s'il y a une possibilité qu'il contribue monétairement à cet événement. M. Mercier en prend note et lui revient. De plus, il a fait une demande à la Ville de mettre une poubelle sur le terrain utilisé dans le cadre de l'édition 2023, puisqu'il y avait trouvé une quantité énorme de déchets avant l'événement. La demande a été refusée puisqu'ils n'y voyaient pas la pertinence.

Un citoyen fait part de son inquiétude par rapport à la quantité, les lieux et l'heure des feux d'artifices utilisés par les habitants du quartier. Le Conseil de Quartier explique que le seul moyen de faire suivre les règlements à ce sujet est d'appeler la police lorsque les feux sont en action. De plus, il demande s'il y aurait une action possible pour éviter que les voisins tondent leur gazon sur les heures du souper où les gens profitent de leur cours. Malheureusement, aucune action ne peut être prise à ce sujet.

M. Gilbert Bédard a été à l'assemblée du conseil d'arrondissement et a demandé des nouvelles pour le projet de piscine intérieure dans le Nord de la Ville. Cependant, il a eu comme réponse qu'ils ont un projet de parc aquatique dans le nord de Charlesbourg et non d'une piscine intérieure. De plus, ils ont aussi discuté de l'état du Lac Clément où il devrait y avoir une intervention de la Ville afin de sauver celui-ci.

DÉCEMBRE 2023

Un sommaire décisionnel a été mis sur le site de la Ville à propos d'un éventuel projet de zone résidentielle de basse densité au nord de la rue Dorval. Les citoyen.ne.s seront invité.e.s à une

démarche de participation publique (mesures d'information et de consultation) pour connaître leur avis.

Mme Mélanie Guilmette a déposé un projet à la Ville pour le programme de mobilisation à la sécurité routière. Elle a également rallié les employées du service de garde de l'école Le Boisé, qui ont également déposé un projet, dans le but de travailler de concert avec le Conseil de quartier.

Une citoyenne a contacté le CQNDL afin de leur mentionner qu'après une intervention au 311, elle a eu comme information que la traverse qui relie les rues Léo-Savard et Duberger ne sera pas déneigée. Cependant, celle-ci est utilisée par les étudiants pour se rendre aux écoles avoisinantes.

On a appris qu'il y aura la construction d'une patinoire réfrigérée au Parc Bon-Pasteur en 2025-2026.

7. Plan d'action 2023-2024

Les actions prévues par le Conseil de quartier demeurent les mêmes d'une année à l'autre:

- Le partenariat en continu avec les organisations du quartier, notamment la Corporation des loisirs secteur Notre-Dame-des-Laurentides, la Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg, la Maison des jeunes La Marginale, Parents-Secours, Loisirs BRIO, OBNL de la Rivière Jaune ainsi qu'avec les autres Conseils de quartier;
- La sécurité routière et piétonnière dans le quartier, en amélioration lente mais constante, suite à nos interventions et aux suggestions des citoyens;
- Une vigie sur le respect des balises quant aux nouveaux projets domiciliaires privilégiant la préservation de la couverture forestière;
- Le transport en commun dans le nord du secteur qui bénéficie déjà du projet Flexibus;
- La protection de l'eau du lac Clément et des rivières Jaune, Duberger et du Valet;
- La promotion du Conseil de quartier pour attirer de la relève dans son administration;

Une information régulière sur la page Facebook du Conseil de quartier.

8. Conclusion

Pour prendre connaissance des différents dossiers liés à la vie municipale affectant inévitablement la réalité du secteur Notre-Dame-des-Laurentides, les administrateur.trice.s invitent leurs concitoyen.ne.s à consulter les procès-verbaux, comptes rendus et rapports annuels du CQ Notre-Dame-des-Laurentides et du Conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur le site Web de la Ville. (Voir les liens en page 4). On constate que des problématiques soulevées par le conseil de quartier tardent à être résolues et sont discutées régulièrement d'une année à l'autre.

La venue de nouveaux administrateurs et administratrices rafraîchirait le conseil de quartier. L'ajout de participants serait bénéfique, car le bénévolat rencontre ses limites dans le temps. Il faut obtenir de la relève pour assurer la survie d'un Conseil de quartier.

9. Bilan et états financiers au 31 décembre 2023

Le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a débuté l'année 2023 avec un montant de 254,72 \$ en caisse.

La ville de Québec nous a accordé 2 subventions au cours de l'année pour un montant total de 3 440 \$.

De plus, une rencontre de la présidente, ainsi que de la trésorière avec le député de Chauveau a eu lieu en début d'année. L'objectif de cette rencontre était de le sensibiliser aux besoins de notre quartier et surtout sur la nécessité d'avoir une infrastructure aquatique (piscine intérieure) sur notre territoire. Cette rencontre nous a permis d'avoir une commandite de 500 \$.

Pour améliorer notre visibilité dans le quartier, nous nous sommes impliqués au sein de deux activités.

- Notre présence à la fête de quartier NDL en août 2023 (au Parc Bon-Pasteur) a nécessité une contribution de 400 \$.
- De plus, pour une première fois, le CQNDL a octroyé un montant de 300 \$ à l'OBNL de la Rivière-Jaune afin de promouvoir la Fête de la pêche chez les citoyens du quartier, notamment les jeunes enfants (juin 2023). Soulignons que cette fête a été un réel succès autant pour les jeunes que pour les adultes.

Le budget de fonctionnement du conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a été de 844,84 \$ pour l'année.

L'année 2023 s'est terminée avec un solde de 2 395,73 \$.

Mélanie Guilmette

Trésorière

17 mars 2024

CONSEIL DE QUARTIER DE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2023

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Actif	254,72	619,44
Actif à court terme		
Encaisse	<u>254,72</u>	<u>619,44</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme	0,00	0,00
Créditeur	0,00	0,00
Actif net	<u>254,72</u>	<u>619,44</u>
Total du passif et de l'actif net	<u>254,72</u>	<u>619,44</u>

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

LE CONSEIL DE QUARTIER NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES

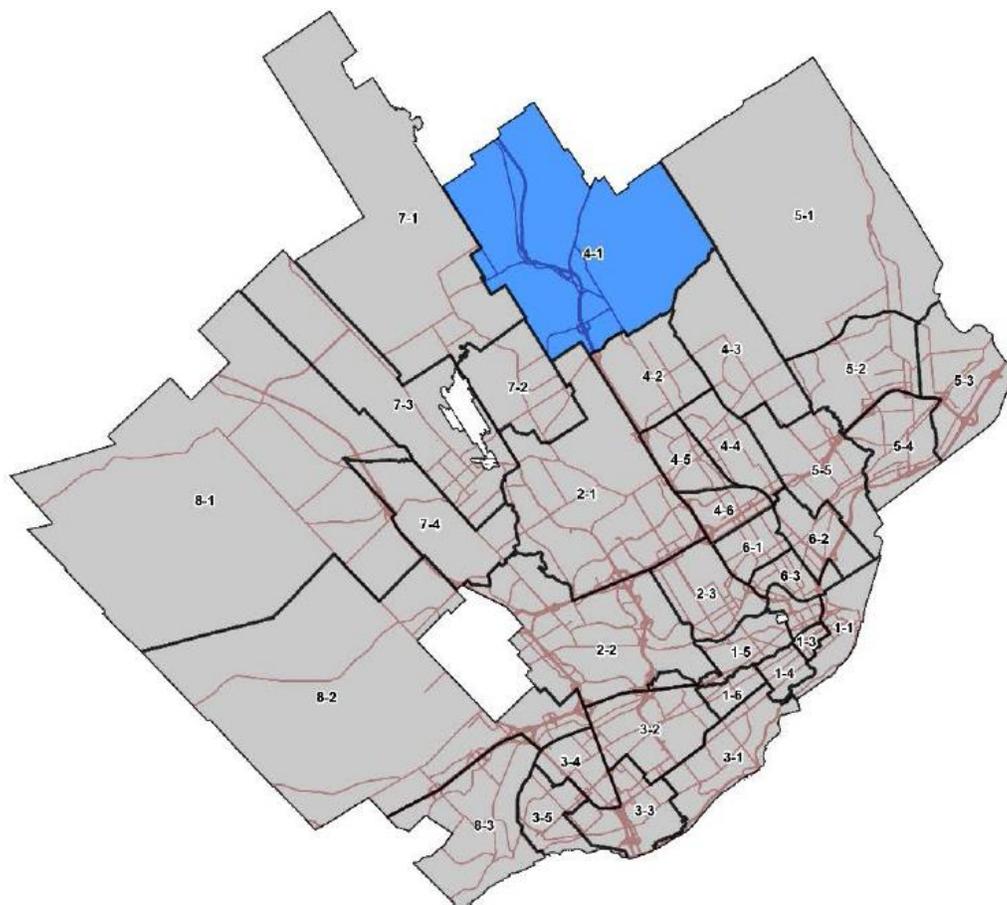
ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE
L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Subvention de fonctionnement— Ville de Québec	3 440,00	1 000,00
Autres subvention (Ristourne Desjardins)	0,57	-0,68
Commandite du député de Chauveau	500,00	-
Produits de l'exercice 2023	<u>3 940,57</u>	<u>1 000,68</u>
 Charges		
Fonctionnement	844,84	1065,40
Projet 1 : Fête de la pêche	300,00	300,40
Projet 2 : Fête du quartier NDL	400,00	
Charges de l'exercice 2023	<u>1544,84</u>	<u>1365,40</u>
 Excédent des produits par rapport aux charges	2395,73	254,72
	-	-
Actif net non affecté exercice terminé le 31 décembre 2023	2395,73	254,72
Radiation année antérieure	-	-
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>254,72</u>	<u>619,44</u>
 Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>2395,73</u>	<u>254,72</u>

Mélanie Guilmette
Trésorière 17 mars 2024

ANNEXE

Le quartier Notre-Dame-des-Laurentides (4-1) (Section en bleu)



Le portrait sociodémographique et économique du quartier est disponible au lien ci-dessous. Comme les données du recensement datent de 2016 on présume une bonne augmentation de la population et du nombre de ménages depuis six ans.

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/portrait/quelques_chiffres/docs/Notre_Dame_des_Laurentides_Portrait.pdf